

Orly, le 28 mars 2013

Communiqué de la Commission Exécutive

La Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA s'est réunie à Orly le 28 mars 2013.

La Commission Exécutive constate que, plus de deux mois après les attaques gravissimes contre le droit de grève des ICNA à Marseille-Provence, l'administration n'a pas apporté les réponses nécessaires pour rétablir, dans les faits, l'application du service minimum dans l'esprit de la loi de 1984, telle que comprise et acceptée par tous.

La Commission Exécutive réaffirme que le droit de grève des ICNA, dévoyé à plusieurs reprises, doit être rétabli dans son équilibre initial entre ce droit fondamental et la continuité du service public.

A ce titre, elle mandate le Bureau National pour mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la résolution de cette question.

La Commission Exécutive s'inquiète des mesures présentées à Limassol par la Commission Européenne, et devant faire partie du deuxième paquet ciel unique (SES2+). L'UNSA-ICNA refusera toute séparation structurelle entre opérateur et autorité de surveillance, qui conduirait à la fin de la DGAC dans la fonction publique d'Etat.

De plus, alors que la Commission Européenne prépare un plan de performance 2015-2019 RP2 insensé, la Commission Exécutive exige que la DGAC défende des objectifs réalistes, ne mettant pas en danger son financement.

Ainsi, elle appelle les ICNA à participer à la journée européenne d'action lancée par la Fédération Européenne des Transports (ETF) en se mobilisant massivement contre ce projet le 10 juin 2013.

La Commission Exécutive dresse un état des lieux du fonctionnement des différents organismes de contrôle aérien. Elle déplore la dégradation des conditions de travail et des moyens qui frappent la DSNA. Elle enjoint l'administration de reconsidérer son financement afin de garantir les recrutements et les investissements qui assureront la sécurité de demain.